



## Résolution du conseil communal du 21 janvier 2019

Le Conseil,

- Entend 1 interpellation du public
- Procède à l'installation du 9<sup>ème</sup> échevin
- Procède à l'élection de la présidence du conseil
- Procède à l'élection des membres du CPAS
- Entend la note politique générale
- Approuve la convention avec Bruxelles Environnement pour l'aménagement de jardins de pluie
- Prend connaissance des décisions du collège pour :
  - l'acquisition d'un terrain à bâtir et la construction d'une structure d'accueil de la petite enfance de 56 places
  - l'intervention urgente pour le remplacement des lampes du terrain n°2 du Bempt et admet la dépense
  - l'aménagement du potager du Parc Trois Fontaines
  - le revu du mode de financement des travaux de maintenance urgents de l'Eglise Saint-Augustin
  - les travaux urgents pour la toiture de l'école 11B et admet la dépense
  - l'enlèvement des vieux monuments du cimetière de Forest
  - la rénovation, le remplacement et la réparation d'une descente d'eau pluviale au Hall Sportif Van Volxem
  - l'entretien et l'aménagement des aires de jeux communales
  - la rénovation de sanitaires à l'école 12
- Approuve les conditions du marché pour :
  - la construction d'une structure d'accueil de la petite enfance de 56 places, crèche Teinturerie
  - le réaménagement des abords de la gare de Forest-Est et la revitalisation de l'espace public sur l'axe « Rousseau – Vanpé – Saint-Denis – Dries – Eau » pour le « Tracé de l'eau »
- Approuve l'avenant à la convention cadre « Politique de la Ville 2018 » avec la Région de Bruxelles Capitale
- Emet un avis quant à 1 compte et 4 budgets de fabriques d'église
- Emet un avis quant à la modification budgétaire n°1 du budget du CPAS
- Approuve le renouvellement de la convention annuelle de mise à disposition d'agents contractuels communaux à la Maison de Quartier Saint-Antoine
- Approuve deux motions
- Entend 4 interpellations de conseillers communaux
- Prends acte de la convention transactionnelle pour un agent communal
- Nomme 1 enseignant
- Désigne 6 enseignants
- Arrête la composition des commissions
- Désigne 1 mandat